



Plan d'Epargne en Actions (contrat PEA non signé)

Par **Umbrella**, le **16/07/2014** à **08:11**

Bonjour,

En 2007 mon mari a ouvert un PEA a son compte et la banque a aussi ouvert un compte à mon nom et a preleve tous les mois 100 € sur le compte joint alors que je n'ai jamais signé un quelconque document relatif a un PEA à mon nom.

Cela fait aujourd'hui un an que la banque veut cloturer un compte que je n'ai jamais ouvert et une somme de 5000 € environ est bloquee a la suite de ma LR/AR en juillet 2013 !

Le commercial m'a conseilee d'adresser un courrier en me faisant comprendre que je ne percevrai que les sommes versees sans compensation pour cette grave erreur !

Que puis-je faire ? Merci